

Commission de l'Enseignement supérieur du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

5 NOVEMBRE 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2013

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Formations en tourisme »	3
1.2	Question de M. Benoît Langendries à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Mission en Afrique du Sud »	4
1.3	Question de M. Léon Walry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Participation de nos universités aux missions économiques »	4
1.4	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Suivi de l'école de danse en Fédération Wallonie-Bruxelles »	6
1.5	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Usage des Massive Open Online Course (MOOC) comme outil de démocratisation »	7
1.6	Question de M. Stéphane Hazée à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Mesures de restriction budgétaire annoncées par l'ULg »	8
2	Ordre des travaux	9

Présidence de M. Benoît Langendries, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 40.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Formations en tourisme »

Mme Florence Reuter (MR). – Le tourisme est un secteur très porteur en Wallonie et à Bruxelles. De nombreux jeunes sont attirés par cette filière d'enseignement, tant mieux ! Mais l'offre d'enseignement me semble très hétéroclite.

Au niveau de l'enseignement supérieur de type court, une formation en tourisme est assurée par le département des sciences économiques de certaines hautes écoles. Au niveau universitaire, seule l'ULB offre une formation dans ce domaine. L'enseignement de promotion sociale organise également des formations en tourisme, de même que l'enseignement secondaire technique de qualification. L'IFAPME et Espace Formation Bruxelles proposent également des formations en tourisme.

Monsieur le ministre, les étudiants ayant suivi des formations de ces deux derniers opérateurs ont-ils désormais l'opportunité d'obtenir la reconnaissance de leur diplôme par la Fédération Wallonie-Bruxelles, éventuellement suite à quelques cours supplémentaires en promotion sociale ?

Des institutions privées proposent aussi des formations dans le domaine. C'est le cas de l'Institut Charles Péguy, à Louvain-la-Neuve où quelques enseignants sont titulaires d'un diplôme pédagogique mais les branches techniques sont dispensées par des professionnels actifs dans le secteur.

Toutes ces filières collaborent-elles entre elles ? Existe-t-il une concertation avec le secteur professionnel du tourisme ? Suite à la prochaine adoption du décret sur le paysage de l'enseignement supérieur, des collaborations entre les établissements subventionnés et non subventionnés, telles qu'une codiplomation ou une passerelle, seront-elles envisageables ?

L'accès à la profession de gérant d'agence de voyage est-il toujours délivré par les Régions ? Comment cela s'articule-t-il avec les filières d'enseignement supérieur dans le domaine du tourisme ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Les formations professionnelles relèvent des compétences des ministres Antoine pour la Wallonie et Fremault pour la Région de Bruxelles-Capitale. L'enseignement de promotion sociale dépend quant à lui de Mme Schyns. Je ne puis donc vous répondre à ces sujets.

Je peux par contre vous parler des collaborations avec l'enseignement supérieur. L'article 82 du futur décret réformant le paysage de l'enseignement supérieur prévoit explicitement la manière dont elles seront encadrées : « Dans le cadre de leurs missions, les établissements d'enseignement supérieur développent des partenariats entre eux, ainsi qu'avec d'autres institutions ou personnes morales issues du monde scientifique, éducatif, professionnel et culturel. Les partenaires choisis peuvent être belges ou étrangers. Ils peuvent conclure des conventions de collaboration avec ces partenaires. Pour les conventions en matière d'enseignement, les établissements partenaires doivent être reconnus par leurs autorités compétentes en matière d'enseignement supérieur. »

En revanche, la profession de gérant d'une agence de voyage n'est pas réglementée et aucun titre n'est donc légalement requis.

Mme Florence Reuter (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je relirai attentivement cet article du futur projet de décret réformant l'enseignement supérieur. Les passerelles ne seraient donc plus possibles qu'entre des établissements reconnus. Certaines d'entre elles seraient donc supprimées. Cela pose problème pour des écoles privées et leurs étudiants qui souhaiteraient poursuivre leur cursus dans un établissement officiel.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Ils ne perdent ni ne gagnent aucun droit.

Mme Florence Reuter (MR). – Des passerelles existent pourtant à l'heure actuelle. Elles ne seraient plus permises. Or certaines de ces écoles attendaient beaucoup du décret réformant le paysage de l'enseignement supérieur.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Madame Reuter, ce que vous dites est erroné. Le droit d'accepter ou non un étudiant venant d'une école privée dans un cursus relève de l'autorité de l'établissement reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le décret réformant le paysage de l'enseignement supérieur ne changera rien. Il sera soumis, demain, en séance plénière. Il ne crée ni ne retranche des droits à ces étudiants.

Il n'existe pas de passerelles. Il s'agit simplement d'accords permettant à des étudiants d'être admis en fonction de leur cursus. Les choses ne changeront pas.

Mme Florence Reuter (MR). – Je vous remercie pour ces précisions.

1.2 Question de M. Benoît Langendries à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Mission en Afrique du Sud »

1.3 Question de M. Léon Walry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Participation de nos universités aux missions économiques »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Léon Walry (PS). – La première mission économique conduite par la Princesse Astrid en Angola et en Afrique du Sud s'est terminée le 26 octobre dernier. Elle fut à nouveau l'occasion d'offrir une place de choix à nos universités.

Le recteur Viviers parlait de bénéfice à double sens, considérant que les liens tissés entre les mondes académique et économique durant ces missions permettent de fructueux échanges.

L'unité de notre enseignement supérieur est déjà bien réelle lors de telles missions. Alors que l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur est chargée d'une mission sur la visibilité internationale de notre enseignement supérieur, il est heureux de constater que certains soulignent le respect mutuel et le bon état d'esprit régnant entre les universités francophones. Ce ne fut pas toujours le cas.

Monsieur le ministre, vu le bilan positif tiré par les participants de cette mission princière, je souhaiterais également connaître votre avis. Continuerez-vous – ce qui me semble absolument nécessaire – à plaider pour la participation de nos universités aux prochaines missions économiques ? Quel bilan tirez-vous personnellement de la mission en Angola et en Afrique du Sud ?

(*Mme Sybille de Coster-Bauchau prend la présidence de la séance.*)

M. Benoît Langendries (cdH). – Dans le sillage de son Altesse la Princesse Astrid, désormais représentante officielle du Roi, vous fûtes accompagné en Afrique du Sud par une délégation de l'enseignement supérieur de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Considéré comme la locomotive de l'Afrique, il est clair que ce pays offre de multiples potentialités académiques et économiques pour une communauté comme la nôtre.

Après chaque mission, je me fais un plaisir de faire le point avec vous sur le résultat de vos rencontres. Nous en avons déjà entendu les éléments positifs, mais avez-vous également rencontré des difficultés particulières ? Il est intéressant et en-

richissant qu'à l'instar du gouvernement, le parlement soit systématiquement, oserais-je le terme anglais, « débriefé » sur une mission à laquelle participent plusieurs ministres des entités fédérées.

Je souhaiterais connaître les institutions représentées. Tous les types d'enseignement supérieur étaient-ils associés ? Quels étaient les objectifs de la mission ? Des accords de partenariat ont-ils été signés ? Avez-vous eu l'occasion d'accompagner des représentants des établissements dans leurs différentes visites ?

Comment fonctionne la collaboration entre les Flamands et les Francophones lors de ces missions royales ? Ces visites se déroulent-elles dans un climat constructif ? Nous avons cru comprendre qu'une certaine concurrence régnait parfois entre les deux Communautés.

Le ministre-président était également du voyage. Quelles lignes de force avez-vous tracées de concert ?

Votre mission s'est-elle limitée à l'Afrique du Sud ou avez-vous pu prospecter d'autres pays ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Comme annoncé, notre déplacement en Afrique du Sud a constitué la mission universitaire prioritaire de l'année 2013. Elle rassemblait des universités et la Commission interuniversitaire des relations internationales du Conseil interuniversitaire de la Communauté française.

Cette décision a été prise lors d'une réunion du bureau de la plate-forme de l'enseignement supérieur de WBI qui réunit des membres de la Commission interuniversitaire des relations internationales, du Conseil général des hautes écoles, du Centre d'enseignement supérieur pour adultes, de l'enseignement artistique, du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Wallonie-Bruxelles Campus

Toutes les institutions d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été invitées à se joindre à la mission, à l'exception des hautes écoles et de l'enseignement supérieur artistique.

Contrairement aux universités néerlandophones, déjà bien implantées en Afrique du Sud où elles entretiennent de nombreuses collaborations, nos institutions sont moins présentes, même si plusieurs partenariats ont déjà pu être développés. C'est notamment le cas de l'Université de Liège avec l'université du KwaZulu-Natal à Durban que nous avons visitée pour préparer notre mission. L'ULg et l'UCL ont conclu des accords de mobilité et de recherche (études des migrations en biochimie) avec cette université. L'ULg, l'université de Lubumbashi (RDC) et l'université du KwaZulu-Natal ont par ailleurs signé un important accord tripartite sur l'apprentissage tout au long de la vie.

Lors de notre passage à Durban, nous avons également rencontré l'Association pour la promotion de l'enseignement supérieur sud-africain, liée à la Durban University of Technology, équivalent de notre agence Wallonie-Bruxelles Campus, afin d'échanger expériences et bonnes pratiques et examiner de plus amples collaborations.

Le lendemain, les représentants des universités se sont rendus à l'Université de Pretoria. Ensuite nous avons rencontré la délégation de l'Union européenne afin de mieux appréhender la politique européenne dans ce pays, en particulier le programme *Erasmus Mundi*. Nous nous sommes également penchés sur les opportunités de collaborations offertes par les fonds européens.

Le mercredi, les représentants des universités se sont rendus à l'Université de Witwatersrand à Johannesburg avec laquelle l'UCL, l'UMons et l'ULg ont déjà signé plusieurs collaborations, notamment en matière de géochimie, de géologie et de sciences humaines.

Jeudi, nous avons rencontré les autorités de l'Université de Cape Town, classée parmi les meilleures du continent mais aussi du monde. L'ULB, l'UCL, l'ULg et l'UMons ont noué plusieurs collaborations en matière de mobilité étudiante et de recherche.

Le soir même, une réception réunissait le ministre-président Rudy Demotte, la ministre de l'Innovation du gouvernement flamand Ingrid Lieten, la princesse Astrid, les institutions universitaires néerlandophones, francophones de Belgique et sud-africaines. À cette occasion, nous avons pu envisager plusieurs collaborations entre l'Afrique du Sud et la Belgique.

Le dernier jour, le ministre-président a accompagné les institutions à l'Université de Stellenbosch, où l'UCL a signé un *Memorandum of understanding* en matière de mobilité et de recherche.

En effet, j'ai souhaité poursuivre la mission à Lubumbashi, en République démocratique du Congo. Des projets commencent à s'y concrétiser.

Avec le gouverneur de la Province du Katanga, M. Moïse Katumbi, j'ai inauguré le nouveau bureau de Wallonie-Bruxelles International à Lubumbashi. La présence de deux représentations de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le même État est une première. Elle est due à l'importance que nous accordons à la République démocratique du Congo. Ce bureau apportera un soutien considérable au travail de la délégation Wallonie-Bruxelles International à Kinshasa, notamment pour la poursuite des collaborations universitaires, le développement économique de la région du Katanga et la formation des entrepreneurs.

L'Université de Liège a signé un important accord tripartite avec les universités du KwaZulu-

Natal et de Lubumbashi pour l'apprentissage tout au long de la vie. Cette même université développe un projet de ferme-pilote à Lubumbashi qui se veut une réelle contribution à l'éradication de la pauvreté et de la faim dans les pays en voie de développement en professionnalisant l'élevage dans cette région. Le concept préconise une approche multidisciplinaire combinant nutrition, santé, gestion, respect de l'environnement, bien-être animal, génétique et sélection afin de générer des revenus et du bien-être.

Voici quelques semaines, j'étais au Brésil avec près de soixante entreprises et universités de Wallonie-Bruxelles. Avec l'administrateur général de l'agence Wallonie-Bruxelles International et le groupe brésilien Embrapa, j'ai étudié l'opportunité d'un partenariat entre la République démocratique du Congo, la Wallonie et le Brésil dans le domaine agroalimentaire. En apportant son expertise universitaire, la collaboration de ses entreprises et de ses *spin-off* ainsi que le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Apefe au Congo, la Wallonie serait le facilitateur technique entre les deux pays.

L'automne 2014 devrait voir l'avènement d'un prochain programme de collaboration entre la région du Katanga, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie pour continuer le travail accompli et mettre en avant de nouveaux volets, toujours en adéquation avec les souhaits et besoins de notre partenaire.

Je n'ai pas effectué le volet de la mission princière en Angola parce qu'aucune de nos universités ou de nos entreprises n'a introduit de demande. Toutefois, il faut saluer le programme de vaccination des jeunes initié par l'entreprise GlaxoSmithKline dans ce pays.

J'en viens à la collaboration avec la Flandre dans les missions princières au niveau des universités. La concurrence entre nos universités flamandes et francophones et entre nos universités francophones est une réalité. Nous avons vécu une semaine importante. La présentation collective de nos universités préfigure le futur paysage et est considérée comme une plus-value par chacune d'elles. Une présentation cohérente leur permet de proposer bien plus de projets qu'une démarche individuelle. Sur ce point, nous sommes en avance sur la Flandre. Par ailleurs, l'image des institutions universitaires et de l'enseignement supérieur de notre pays est excellente en Afrique du Sud et dans de nombreux autres États.

M. Léon Walry (PS). – Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse très détaillée. Il est important d'aller visiter les pays émergents, notamment le Brésil et l'Afrique du Sud, qui font partie de du fameux Brics dont on parle tant.

On ne créera jamais assez de liens entre l'économie, la recherche et l'innovation : ce sont au-

tant d'atouts supplémentaires pour notre communauté.

En votant demain le décret réformant le paysage de l'enseignement supérieur, nous aurons l'occasion, dans un grand élan majoritaire, de consacrer également l'importance pour les relations internationales de la mission de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur.

M. Benoît Langendries (cdH). – Monsieur le ministre, je vous remercie de la minutie de vos réponses qui me permet d'apprécier l'intérêt de la présence de nos universités dans ces missions à l'étranger. De l'intérêt de chacun découle l'enrichissement mutuel, qu'il soit économique, intellectuel ou scientifique. De là, naissent les partenariats qui permettent à la Fédération Wallonie-Bruxelles de renforcer son image, ce qui nous incite à viser de bons classements pour nos universités. Poursuivons donc ces échanges ! Je reviendrai vers vous au sujet de missions futures.

(M. Benoît Langendries, président, reprend la présidence de la séance.)

1.4 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Suivi de l'école de danse en Fédération Wallonie-Bruxelles »

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Aujourd'hui, aucune filière d'enseignement de la danse n'existe en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il existe bien des compagnies de danse permanentes mais aucun établissement n'organise de cours en danse.

Monsieur le ministre, je vous épargnerai les antécédents puisque nous vous avons déjà interrogé à plusieurs reprises. Je vous rappelle toutefois qu'en 2012, l'inspection des Finances avait recalé l'avant-projet de décret créant le domaine de la danse et modifiant les habilitations des écoles supérieures des arts. Le moment semblait inopportun de dépenser plus d'un million d'euros en frais de fonctionnement annuels pour cette filière.

Néanmoins, vous nous avez fait savoir en mars 2013, dans une de vos réponses, que vous n'étiez pas fermé à la création de cette école et que nous pourrions sans doute trouver autre chose que « tout ou rien ». Vous avez demandé à votre cabinet de se pencher sur le dossier et vous nous promettiez une réponse pour la fin de l'été.

Qu'en est-il à l'heure actuelle ? Avez-vous une réponse de votre cabinet sur les alternatives possibles ? Le dossier a-t-il progressé parmi les représentants du secteur ? La filière aura-t-elle une chance d'être intégrée au processus de la réforme de l'enseignement ?

Si je vous pose la question aujourd'hui, c'est

parce que la formation figure dans la liste des études reprises à l'article 83 § 1.26 du projet de décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur qui sera soumis demain à notre vote en séance plénière.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Il est vrai que la déclaration de politique communautaire envisageait la création d'une école de danse sous une forme à déterminer. Il faut reconnaître que nous n'avons pas pu dégager les moyens nécessaires pour ce projet. Nous aurions pu le faire en prélevant des fonds sur les budgets destinés à d'autres projets, mais j'ai refusé de réduire leurs dotations.

M. Maystadt, président du Congrès des économistes francophones, a dit que nous vivions un grand paradoxe, à savoir que notre enseignement supérieur donnait des résultats excellents quoique sous-financé ! Le définancement en francs constants de l'enseignement supérieur est une réalité. En effet, l'accroissement relativement important du nombre d'étudiants n'est pas compensé puisque l'enveloppe budgétaire est fermée, sauf dans l'enseignement artistique dont le dispositif financier est différent..

Nous n'avons toujours pas trouvé de solution pour organiser une filière de danse, même à coûts réduits. Madame, vous avez raison de souligner que le décret sur le paysage de l'enseignement prévoit le principe de son organisation, mais aucune habilitation n'a encore été attribuée. Il serait cependant injuste de dire que nous renonçons définitivement à ouvrir une école de danse. Nous maintenons le projet dans le décret, même si nous ne pouvons pas l'organiser aujourd'hui dans des conditions acceptables aux yeux des acteurs et dans les limites budgétaires actuelles. Notre budget présentera un large déficit, même s'il s'inscrit dans la trajectoire fixée en 2009. Nous ne disposons donc pas de la marge nécessaire pour lancer cette école.

Je reste persuadé que ce besoin devra un jour être comblé et j'espère que nous pourrions agir en ce sens dès que nous aurons procédé aux assainissements budgétaires.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Votre réponse a le mérite d'être claire, monsieur le ministre. Vu le manque de moyens, je suis consciente des difficultés que représente la création d'une nouvelle filière. Néanmoins, ne pourrait-on pas, sur le modèle de l'expérience bruxelloise de l'Institut supérieur des arts et de la chorégraphie, attribuer des moyens supplémentaires aux projets existants ?

1.5 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Usage des Massive Open Online Course (MOOC) comme outil de démocratisation »

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Les *Massive Open Online Course* – soit les cours en ligne – ouvrent aujourd'hui une nouvelle possibilité d'accès à l'enseignement supérieur. Chacun peut suivre des cours de niveau international depuis son ordinateur et concilier cette étude avec ses autres occupations. Des centaines de milliers de personnes affirment avoir suivi l'un de ces cours virtuels, notamment aux États-Unis.

En juin dernier, monsieur le ministre, en réponse à une question que je vous avais posée, vous précisiez que « les supports d'enseignement en ligne constituent aujourd'hui un atout important pour plusieurs catégories d'étudiants » et que « la plupart de nos universités ont déjà marqué leur intérêt pour ce type de support. »

Quels processus la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle mis en place pour soutenir ce projet pédagogique important, bien utile aux personnes manquant de temps ou d'argent pour suivre des cours à l'université ou dans une haute école ?

L'UCL semble être pionnière dans le domaine. D'autres universités comptent-elles développer le système ? La structure faîtière de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur pourrait-elle influencer ce type d'offre ? L'estimation du coût d'un *Massive Open Online Course* varie entre 70 000 et 300 000 euros. La mise en place d'un consortium de type edX, via la plate-forme internet à laquelle l'UCL a adhéré, est donc nécessaire.

Aux États-Unis, la réussite d'un *Massive Open Online Course* peut aboutir à l'octroi d'une reconnaissance ou d'un diplôme et donc d'une dispense de certains cours. La Commission européenne a annoncé le prochain lancement d'un *Massive Open Online Course* paneuropéen, l'OpenupEd, qui regrouperait douze pays. Il serait opportun que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit proactive et n'attende pas que les autres universités européennes prennent des initiatives.

Pourrions-nous offrir un support financier aux universités ? Vous aviez émis des doutes à ce sujet, arguant du fait qu'un tel système pouvait déshumaniser l'enseignement.

Je pense qu'il faut considérer cette possibilité comme un atout pour les étudiants désireux de parfaire leurs connaissances. La Fédération Wallonie-Bruxelles devrait se montrer proactive et envisager de financer l'enseignement en ligne.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur – Comme

vous le savez, madame, les outils d'enseignement à distance se généralisent dans l'enseignement supérieur. Les médias ont récemment souligné l'étendue de l'offre en français. Par exemple, le dossier spécial consacré par le magazine scientifique *Pour la science*, version francophone de *Scientific American*, titre dans son numéro de septembre : « L'université sur internet ».

Les supports en ligne ont depuis peu pris une nouvelle forme. Précédemment rédigés par les titulaires comme notes de leurs propres cours, ils deviennent des documents autonomes proposés par des auteurs indépendants et choisis par les enseignants, comme tout ouvrage de référence classique.

Ces outils sont récemment entrés dans la sphère du logiciel libre – c'est-à-dire qu'ils sont partagés librement et gratuitement sur la toile – induisant ainsi un accroissement massif de l'offre et la création du nouvel acronyme anglophone MOOC pour *Massive Open Online Course*.

Il est évident qu'il s'agit d'une nébuleuse de documents pédagogiques. L'enseignant qui souhaite s'en servir doit orienter le choix des étudiants de la même manière qu'il le fait pour les références bibliographiques. Un des principaux atouts de cet outil est son caractère libre d'accès, donc gratuit pour l'utilisateur mais pas forcément pour celui qui le met en ligne.

Nous avons anticipé cette évolution en proposant le décret assurant la gratuité et la disponibilité des supports de cours en ligne dans nos établissements. Il s'agit indéniablement d'une mesure favorable à la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Néanmoins, il ne faut pas aller trop vite. L'usage de tels supports nécessite la modification des méthodes d'enseignement mais les *Massive Open Online Courses* ne peuvent se substituer ni au travail du pédagogue ni à l'organisation des filières diplômantes dans nos établissements.

Face à la masse d'informations disponibles, les cours du supérieur ont évolué et ne sont plus de nature encyclopédique. La matière y est structurée en fonction des sources et les étudiants reçoivent les compléments pédagogiques nécessaires à l'acquisition des concepts.

Dans le modèle d'enveloppe fermée qui est le nôtre jusqu'à présent, il est difficile de développer une offre suffisante et complète. Les coûts financiers et en personnel sont actuellement prohibitifs.

Par contre les *Massive Open Online Courses* étant conçus sur un modèle de partage, les enseignants des établissements supérieurs pourront s'ils le souhaitent s'intégrer à cette communauté. Plusieurs projets existent déjà, ils ont reçu un soutien ponctuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'autres sources comme la Région wallonne.

La création d'un support en ligne s'apparente au travail de rédaction d'un ouvrage ce que réalisent de nombreux enseignants pour leur cours. Comme vous le remarquez, il s'agit donc bien d'un financement indirect de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme toute évolution numérique, ce sujet sera probablement débattu dans nos établissements. L'usage des *Massive Open Online Courses* et d'une pédagogie adaptée à ces nouveaux outils sera sans doute banal dans quelques années. Nous ne sommes qu'au début d'une révolution. L'Académie de recherche de l'enseignement supérieur devra se pencher sur cette question tout en respectant l'autonomie des établissements. Ce principe essentiel est réaffirmé dans le projet de décret soumis demain à votre approbation.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie. Je remarque que vous êtes ouvert et que vous envisagez de mener une réflexion approfondie sur les *Massive Open Online Courses* comme support de cours. Les initiatives pédagogiques d'aujourd'hui seront peut-être demain des outils à part entière dans nos universités. Nous n'en sommes qu'au début. Si notre modèle n'est pas comparable à celui des États-Unis, nous ne pouvons rester à la traîne. Je vous remercie pour votre intérêt.

1.6 Question de M. Stéphane Hazée à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Mesures de restriction budgétaire annoncées par l'ULg »

M. Stéphane Hazée (ECOLO). – Le 3 octobre, nous avons appris que le conseil d'administration de l'Université de Liège avait pris des mesures d'économie, principalement dans la gestion des ressources humaines. Il est ainsi question du non-renouvellement de soixante postes de scientifiques d'ici à 2018 ; du non-remplacement de deux départs à la retraite sur trois dans le corps académique ainsi que dans le personnel administratif, technique et ouvrier ; de la réduction de la valeur faciale des chèques-repas de cinq à quatre euros ; d'un ralentissement du rythme des promotions du personnel ; et d'une réduction de 5 % des dépenses de fonctionnement.

Sur 5 000 emplois, une centaine seraient ainsi supprimés. Ces mesures s'ajoutent à d'autres restrictions décidées en juillet dernier. L'ULg a indiqué que ces décisions résultaient de deux types de contraintes : le contexte budgétaire difficile de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoir organisateur et subsidant de l'ULg, et la règle prévue à l'article 8 de l'arrêté du 12 avril 1999 fixant un maximum de 80 % pour l'affectation des produits de l'exercice aux charges de personnel. D'après ses représentants, l'institution se trouve actuellement

au-delà et doit donc procéder à des réajustements.

Nous respectons les décisions prises dans un cadre budgétaire serré mais nous souhaitons avoir des éléments d'information sur cette situation difficile. Premièrement, quelles raisons justifient-elles la fixation par arrêté d'une limite aux moyens que nos universités peuvent affecter à leur personnel ? Quelles sont les sanctions encourues en cas d'infraction ?

Le deuxième élément porte sur le fonctionnement des mécanismes de contrôle, et particulièrement sur le rôle du délégué du ministre du Budget siégeant au conseil d'administration de l'institution. Le délégué veille au respect des dispositions légales et à la prévention de ces situations. L'université avait déjà signalé le dépassement du seuil quand ces décisions ont été prises.

Le troisième élément concerne la situation des autres universités qui n'ont pas pris, à ma connaissance, des mesures d'une telle ampleur. Les différences de traitement entre les universités organisées par notre Fédération et les autres persistent. Selon le recteur de l'ULg, ces différences feraient peser des contraintes de gestion et d'organisation plus lourdes sur les premières.

D'autres perspectives sont-elles envisagées pour remédier à cette situation ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – La situation de l'ULg prouve l'aberration du système des enveloppes fermées. Le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter dans toutes les universités. Si l'augmentation est plus faible que la moyenne, l'université perd des moyens. Les universités sont les seuls établissements d'enseignement confrontés à ce paradoxe.

Les universités organisées par la Fédération sont soumises à des contraintes plus lourdes que les autres universités. C'est un autre paradoxe. On pourrait penser que nous chérissons davantage ce que nous organisons nous-même. Ce n'est pas le cas.

Nous devons trouver le moyen de traiter toutes les universités de la même manière. Les universités s'inquiètent plus de l'augmentation du nombre d'étudiants attendue dans les prochaines années que du dépassement actuel.

Les plans d'assainissement s'appliquent uniquement sur des éléments que nous pouvons influencer. La nature temporaire des postes d'assistants permet leur suppression, contrairement à d'autres postes. Mais ces réductions d'effectifs nuisent à la qualité de la recherche.

En 1999, le législateur a limité à 80 % la part du budget de fonctionnement consacrée aux rémunérations afin de réserver au moins 20 % aux autres dépenses. Actuellement, certains bâtiments des hautes écoles, comme le Conservatoire

de Bruxelles, relèvent encore de la compétence de M. Nollet.

À terme, les hautes écoles doivent être responsables de leur patrimoine. En effet, certains bâtiments ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Je pense notamment au Conservatoire royal de Liège. Par contre, les universités ont l'obligation d'entretenir leur patrimoine, ce qui explique les 20 % que nous venons d'évoquer.

Le commissaire du gouvernement et le délégué du ministre du Budget doivent accompagner une institution et non jouer aux gendarmes. Un dialogue constructif est en cours. Tout manquement de la part du commissaire ou du délégué pourrait aboutir à un recours suspensif. Je pourrais invalider certaines décisions prises par l'établissement. Dans la mesure où l'université a fait ses choix budgétaires de manière autonome, le problème est sous contrôle.

Comme le disait le président des économistes francophones, l'enseignement supérieur produit d'excellents résultats malgré les réductions budgétaires constantes auxquelles il est soumis. Néanmoins, cette situation n'est pas tenable. Je proposerai prochainement au gouvernement d'envisager de nouveaux modes de financement. J'espère que nous parviendrons à améliorer le système actuel. Nous devons disposer de moyens supplémentaires et aboutir à un consensus politique.

L'Université de Liège n'est pas un cas unique. D'autres institutions ont été confrontées à cette situation avant elle. Elle est la seule à étudier un plan de restrictions budgétaires.

M. Stéphane Hazée (ECOLO). – Trois chantiers pourraient être poursuivis. Nous comprenons la philosophie de l'arrêté mais nous pouvons également compter sur l'intelligence et la capacité des institutions à décider du pourcentage à affecter au fonctionnement ou aux investissements. Assouplir cet arrêté augmenterait la capacité d'action de l'université quant aux mesures à prendre. Une université pourrait ainsi décider de diminuer plus fortement ses frais de fonctionnement pour dépasser le taux de 80 %, si elle estime que cette option était la plus opportune. À propos des sanc-

tions, mon intention n'était pas de vous demander de faire le gendarme. Bien au contraire, je voulais vous entendre dire qu'aucune sanction n'était prévue et j'aimerais voir relativiser la marge de manœuvre de l'Université dans son travail.

Par ailleurs, l'égalité entre les institutions est un grand chantier qu'il faudra poursuivre.

Enfin, vous nous rejoignons quant au fait que l'enveloppe fermée a atteint ses limites et est une absurdité. Il faudra remettre cette question à l'ordre du jour et trouver une solution pour en sortir, fût-ce partiellement, fût-ce progressivement. Ceci rejoint d'ailleurs l'appel à la souplesse budgétaire que notre groupe formule régulièrement, pour s'éloigner d'une orthodoxie excessive, et nous ne manquerons pas d'y revenir.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions adressées à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, par M. Gilles Mouyard, intitulées « Résultats de la mission économique en Afrique du Sud pour les universités francophones », « Réforme entourant la formation initiale des enseignants » et « Réflexions suite à l'enquête d'Itinera Institute sur l'enseignement universitaire en Belgique », et par M. Jean-Paul Bastin, intitulée « Cours massifs ouverts en ligne » sont retirées.

Les questions adressées à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, par M. Manu Disabato, intitulée « Masters en alternance : évaluation finale de l'expérience pilote », par Mme Olga Zrihen, intitulée « Formation en alternance dans l'enseignement supérieur » et par M. Jean-Luc Crucke, intitulée « Avenir de la filière baccalauréat « assistant social » de la Haute École de la Communauté française à Tournai » sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11 h 35.*